



**INSTITUT
D'ÉTUDES POLITIQUES
DE FONTAINEBLEAU**



Un IEP au service de son territoire

Accompagnement des collectivités - Formations - Ressources

Un nouvel IEP au service de son territoire



Mesdames, messieurs

J'ai le plaisir de vous présenter l'Institut d'études politiques de Fontainebleau-UPEC. Installé au 10 rue du Docteur Clément-Matry à Fontainebleau, **notre IEP créé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche le 1^{er} août 2022 est le 11^{ème} de France**. Créé par transformation de l'école internationale d'études politiques de l'UPEC, notre IEP accueille déjà 670 étudiants, délivre 20 diplômes dispensés par une douzaine d'enseignants-chercheurs et près de 150 chargés d'enseignements.

Ce nouvel IEP est un IEP nouveau. **Nouveau en ce qu'il intègre au sein des études politiques des sciences exactes et expérimentales**. Qui ne voit en effet qu'aujourd'hui les questions sanitaires, les questions environnementales et les questions numériques ont simultanément une dimension scientifique et une dimension politique ?

Qui ne voit que les découvertes scientifiques ont souvent un impact sur les sociétés et que les hommes et les femmes politiques, les cadres dirigeants sont interpellés pour y répondre ?

Dès lors, **il nous paraît évident que ceux qui sont appelés à prendre des décisions ou à aider à la prise de décision doivent tout à la fois disposer d'un bagage solide en science politique, en droit, en économie, en histoire et en sociologie mais aussi en mathématiques, en sciences de l'environnement, en biologie et en informatique**. Il ne s'agit pas pour nous de former des médecins, des ingénieurs, des experts scientifiques mais de former celles et ceux qui devront travailler avec eux pour conseiller ou prendre des décisions éclairées.

Ce nouvel IEP est aussi un IEP au service de son territoire : nos étudiants en licence ou en master effectuent déjà de nombreux stages au sein des collectivités publiques du sud-est francilien notamment et celles-ci accueillent plusieurs apprentis mais nous souhaitons aller plus loin en proposant des formations aux élus et aux agents territoriaux qui reconnaissent leurs compétences acquises durant l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions. Ainsi, **une formation de master est-elle destinée exclusivement aux élus et dispensée majoritairement en distanciel** avec des moments de regroupements pour assister à des conférences avec des grands témoins et des experts. Pour les cadres des collectivités publiques, plusieurs masters leur sont accessibles en politiques publiques, en administration locale ou autour des grands enjeux des politiques environnementales, numériques et sanitaires.

La brochure que vous avez entre les mains a pour but de **vous présenter les multiples manières par lesquelles notre IEP s'engage au service de son territoire**. Je vous en souhaite une bonne lecture et me tiens à votre disposition pour échanger de vive voix sur la manière dont nous pouvons agir ensemble en faveur de notre territoire.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de ma haute considération.

Yves Palau

Professeur de science politique
Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Fontainebleau

Offre de formation/2023-2024

Master d'études européennes et internationales

- Parcours étude socio-politique de la globalisation



Master de politiques publiques

- Parcours affaires publiques
- Parcours politiques de santé et risques environnementaux
 - Parcours transformation numérique et territoires

- **Parcours pilotage et évaluation des politiques publiques pour les élus**

Master de science politique

- Parcours action humanitaire internationale
 - Parcours transformations socio-environnementales

Master d'administration publique

- Parcours administration publique et gestion des collectivités locales
- Parcours métiers de l'audit interne des collectivités publiques
- Parcours carrière des finances publiques

> 2 ans

Diplôme de l'Institut d'études politiques



> 5 ans

Licence de science politique

- Parcours science politique
- Parcours accès santé
- Parcours préparatoire au professorat des écoles



Double licence d'histoire - science politique



> 3 ans

Licence d'administration publique



> 1 ans



Vous pouvez cliquer sur les QR codes de l'ensemble du document



Master "Pilotage et évaluation des politiques publiques pour les élus"

Comme tout master, le Master de politiques publiques, parcours pilotage et évaluation des politiques publiques, **est tout à la fois qualifiant et diplômant.**

Qualifiant, car il s'agit d'acquérir, en suivant une formation adaptée aux besoins et disponibilités des élus ou par la reconnaissance des acquis de l'expérience, **des compétences tout à la fois politiques, pratiques.**

Diplômant, car il donne lieu à **l'obtention d'un master**, c'est-à-dire d'un diplôme de niveau 7 au titre de la nomenclature des diplômes et donc de pouvoir postuler à des emplois et des fonctions de ce niveau ou de s'inscrire aux concours correspondants.

Présentation de la formation

Ce master est donc ouvert par deux voies distinctes : celle de la validation des acquis et celle de la formation professionnelle.

Dans le cadre de la formation professionnelle ou d'une validation incomplète des acquis, le master se prépare pour l'essentiel en distanciel. La présence aux séminaires est cependant obligatoire certains samedis, durant lesquels des personnalités débattront avec les personnes inscrites. La formation est complétée par la réalisation d'un mémoire, qui prend la forme d'un mémoire universitaire, d'un bilan politique réflexif, d'un projet politique étayé financièrement ou encore d'un rapport d'activité... Ce travail personnel est soutenu devant un jury.

Le master comprend dix modules qui, en formation professionnelle, s'étalent sur deux années :

Module 1 : Connaître et respecter l'éthique publique

Module 2 : Réaliser son programme de mandature

Module 3 : Analyser et mettre en œuvre les politiques publiques

Module 4 : Financer les projets politiques

Module 5 : Communiquer et négocier

Module 6 : Se reconvertir/reconvertir ses compétences

Module 7 : Concevoir et piloter un projet de territoire et/urbain

Module 8 : Maîtriser les outils de l'action publique

Module 9 : Agir dans son environnement (**partie séminaire en présentiel obligatoirement**)

Module 10 : Produire un mémoire (**module obligatoire en présentiel**)



Une validation progressive

Chaque module peut être suivi indépendamment et au choix de chacun des élus. Leur obtention donne lieu à la validation d'un bloc de compétences et donc à une attestation de réussite.

L'obtention des dix modules par le biais de la validation des acquis ou en formation professionnelle **donne lieu à l'attribution du diplôme de master de politiques publiques**, parcours pilotage et évaluation des politiques publiques pour les élus de l'Institut d'Études Politiques de Fontainebleau.

Présentation détaillée de la formation

Modules	Contenu détaillé	Volume
Module 1 : Connaître et respecter l'éthique publique	<ul style="list-style-type: none"> • Éthique, déontologie et statut de l'élu • Protéger les agents • Organiser le contrôle des tiers (DSP, financement des associations) 	45h
Module 2 : Réaliser son programme de mandature	<ul style="list-style-type: none"> • Les relations élus, services, usagers • Connaître et maîtriser les risques (juridiques) liés aux responsabilités de l'élu • Maîtriser les nouveaux dispositifs de transparence, de prévention et de contrôle • Manager par les risques • Gestion de projets et conduite du changement Les équipements du projet à la livraison Projets stratégiques • Management stratégique des organisations et management de la transition 	45h
Module 3 : Analyser et mettre en œuvre les politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction à l'analyse des politiques publiques • Institutions publiques et cadre légal (hiérarchie des normes, droit public et contrôle de légalité) • Économie et finances publiques (budget, finances locales) 	45h
Module 4 : Financer les projets politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Les finances publiques-locales, budget et suivi budgétaire des projets • Les marchés publics, appels d'offres, concours et DSP • Le pacte financier et fiscal • Les divers financements, subventions, appels à projets • La recherche de financements 	45h
Module 5 : Communiquer et négocier	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la communication politique et institutionnelle • Communication politique et institutionnelle approfondie • La négociation (mise en situation) 	45h
Module 6 : Se reconvertir/reconvertir ses compétences	<ul style="list-style-type: none"> • La (Ré-)insertion professionnelle (répondre aux attentes du marché du travail – CV, lettre de motivation) • La gestion de projets comme savoir transférable • Les carrières publiques versus carrières politiques (métiers liés, emplois fonctionnels, spoil system) 	45h
Module 7 : Concevoir et piloter un projet de territoire et/urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques d'aménagement et de développement des territoires • Les documents d'urbanisme et les partenaires de l'aménagement urbain • Les nouvelles politiques urbaines (villes intelligentes et durables) • La transition énergétique, les projets énergétiques et l'Energy management • Dynamiser, redynamiser les centres-villes (Projets/acteurs/études) • Les politiques d'urbanisation novatrices, les leviers d'aménagement de l'espace public urbain, la loi Zan • Les nouvelles mobilités/les mobilités douces 	45h
Module 8 : Maîtriser les outils de l'action publique	<ul style="list-style-type: none"> • Les instruments de pilotage et de contrôle des politiques publiques locales (audit, contrôle, modernisation) • L'évaluation des politiques publiques locales • Les outils numériques de l'action publique (data, E-administration) 	45h
Module 9 : Agir dans son environnement	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse des controverses politiques • La participation et la mobilisation citoyennes (Action collective, élections, démocratie participative) • Séminaires (obligatoires) 	45h
Module 10 : Produire un mémoire (obligatoire)	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la réalisation du mémoire • Mémoire : Mémoire, Bilan réflexif, Projet étayé financièrement, Rapport d'activité... • Soutenance 	45h



Coût et financement des formations pour les élus

Coût de la formation

Le coût de la formation diffère en fonction des choix retenus :

- VAE (constitution d'un dossier + validation devant un jury) : réformation nationale en cours
- VAP et formation professionnelle : **7 500 € par année**
- Modules choisis individuellement : **900 € par module**

Financement des formations

Les possibilités de financement listées ci-dessous sont cumulatives. Elles sont délivrées à titre informatif et vous renvoie aux liens internet qui les décrivent. Nous vous conseillons de prendre l'attache de votre président, maire et employeur.

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) des élus

Outre les financements qui diffèrent en fonction de votre statut (salarié ou cadre du privé ; agent de la fonction publique d'État ; agent de la fonction publique territoriale), depuis début 2017 un droit individuel à la formation (DIF) visant « le financement de toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu, voire les formations nécessaires à leur réinsertion professionnelle à l'issue de ce mandat ». Le DIF est géré par la Caisse des Dépôts et consignations.

Concernant la réinsertion professionnelle des élus, le site précise que « le titulaire de droits individuels à la formation peut consommer ses droits dans les six mois qui suivent l'expiration de son mandat, s'il n'exerce plus aucun mandat électif local et s'il n'a pas liquidé ses droits à pension, afin de participer à des formations contribuant à sa réinsertion professionnelle ».

La prise en charge est faite dans la limite des crédits disponibles sur le compte de l'élu, le fonds prend en charge le coût de la formation pour autant que le montant total des frais pédagogiques soit inférieur à 80 euros HT par heure et par élu, ainsi que les frais de déplacement et de séjour des élus sous certaines conditions.

Budget formation des élus des collectivités

Chaque collectivité dispose également d'un budget formation des élus, financé par leur collectivité. Celui-ci peut être sollicité via le président ou le maire de la collectivité.

Financements en fonction de votre statut

Pour les salariés du privé : Chaque salarié dispose d'un Compte Personnel de Formation (CPF). « La loi de finances pour 2023 prévoit que le salarié devra participer au coût de la formation, d'une VAE ou d'un bilan de compétences effectués dans le cadre du CPF. Toutefois, cette participation du salarié au coût de la formation ne sera pas due quand l'employeur financera une partie de ce coût. Un décret est attendu à ce sujet. Si vous êtes à temps plein, ou au moins à mi-temps, l'alimentation de votre compte se fait à hauteur de 500 € par année de travail jusqu'à atteindre 5 000€ maximum.

Les agents de la fonction publique de l'État (FPE) et les agents de la Fonction Publique Territoriale (FPT) bénéficient également d'un CPF qui prend la forme d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle. Ces heures sont mobilisables à leur initiative et permettent de suivre des formations visant l'acquisition d'un diplôme ou le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion professionnelle).

Le plafond est fixé à 150 heures, le versement est de 25 heures par an.





Congé de **Formation Professionnelle**

Temps « libéré » pour suivre une formation : le congé de formation professionnelle (CFP)

Le Congé de Formation Professionnelle dépend là-aussi de votre statut :

Pour les salariés du privé

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP), ex-CIF, permet au salarié de s'absenter de son poste pour suivre une formation destinée à lui permettre de changer de métier ou de profession. Le PTP est ouvert sous conditions et est accordé sur demande à l'employeur. Le salarié est rémunéré pendant toute la durée de la formation. Il est calculé sur la base des salaires perçus au cours des 12 mois précédant la formation.



Pour les de la FPE et de la FPT

L'administration employeur verse une **indemnité mensuelle forfaitaire pendant la première année** de congé. Les années de congés suivantes ne sont pas rémunérées. L'indemnité mensuelle est égale à 85 % de votre traitement indiciaire brut et de l'indemnité de résidence que vous percevez au moment de votre mise en congé. Toutefois, cette indemnité mensuelle ne peut pas être supérieure à 2 712,58€ brut par mois.



Cas particuliers de la FPE

Vous pouvez bénéficier d'un CTP lorsque vous occupez un emploi dont l'administration envisage la suppression. Vous pouvez également en bénéficier **si vous vous trouvez dans certaines situations particulières** : vous êtes de catégorie C et n'avez pas le baccalauréat ou vous êtes en situation de handicap ou vous êtes particulièrement exposé à un risque d'usure professionnelle. Dans le cadre d'un Projet de Transition Professionnelle, pendant votre congé, vous continuez de percevoir votre traitement indiciaire brut, votre indemnité de résidence et votre supplément familial de traitement si vous bénéficiez de ces 2 éléments de rémunération, ainsi que 80 % du régime indemnitaire dont vous bénéficiez à la date de votre mise en congé de transition professionnelle.



Financement sur fonds propres

Les formations peuvent également être financées en tout ou partie (complément) sur fonds propres.



Les étudiants de l'IEP au service des collectivités territoriales

Les stages : étapes qualifiantes

Chaque année plus de 300 de nos étudiantes et étudiants effectuent un stage, souvent en collectivités territoriales. Tout au long de leur parcours universitaire à l'IEP, nos élèves sont amenés à effectuer des stages qui peuvent totaliser jusqu'à 21 mois pendant leurs 5 années d'études et représenter ainsi un vrai processus de préprofessionnalisation :

- **En seconde année de licence** (facultatif) : 2 à 3 mois de mi-mai à fin août
- **En troisième année de licence** : 3 mois de mi-mai à fin août
- **En première année de master** : jusqu'à 6 mois de fin janvier à fin août
- **En seconde année de master** : jusqu'à 9 mois de mi-octobre à fin janvier puis de début mai à fin octobre de l'année suivante.

La voie de l'apprentissage

Les collectivités territoriales sont aussi de plus en plus nombreuses à proposer un apprentissage à nos élèves de 1^{ère} et de 2^{ème} année de master. Ils suivent les mêmes enseignements que les autres élèves de nos masters et sont en collectivité durant les périodes dévolues aux stages.

Exemples de services de l'Etat ou de collectivités territoriales qui ont accueilli un apprenti :

Conseil départemental de Seine-et-Marne, direction générale de la cohésion sociale, mairies de Bonneuil-sur-Marne, de Fontainebleau, de Paris, de Saint-Ouen-sur-Seine, de Savigny-le-Temple, préfecture de la Martinique...



Un interlocuteur unique pour vos recherches de compétences :

Pour accompagner au mieux les employeurs dans l'accueil des apprentis, l'Université de Paris-Est Créteil, dont l'IEP est un institut interne, s'est dotée de son propre centre de formation d'apprentis et d'une direction de la formation professionnelle.



Présentation du Centre de Formation Professionnelle



L'apprentissage à l'IEP de Fontainebleau-UPEC

L'apprentissage : une voie mutuellement profitable

L'apprentissage est possible dans le secteur public : Etat, Région, Département, EPCI, Commune, tous les établissements publics peuvent embaucher un apprenti. En accueillant des apprentis, la collectivité participe concrètement à l'effort de qualification des jeunes sur son territoire. Elle favorise l'insertion professionnelle, et l'acquisition des savoirs selon une pédagogie qui se différencie du mode traditionnel d'acquisition des connaissances scolaires. Cela offre aussi à la collectivité la possibilité de former un salarié à ses besoins et à des coûts de recrutement limités, particulièrement du fait des aides financières dont elle peut bénéficier.

Les frais de formation sont à la charge de l'employeur public. Le coût varie en fonction du diplôme. Une convention entre le CFA et l'employeur définit les modalités de règlement des frais de formation.



Un parcours idéal pour les étudiants en formation initiale

L'apprentissage a également de nombreux avantages pour les étudiants en formation initiale ; il leur permet de :

- Découvrir le monde du travail et **acquérir une expérience professionnelle** à valoriser auprès de futurs employeurs
- **Obtenir le diplôme** correspondant à la formation choisie
- Bénéficier de la gratuité des frais de formation et d'**être rémunéré pendant toute la durée de l'apprentissage**
- Combiner les avantages du **double statut étudiant/salarié**

La formule de l'alternance

Le contrat d'apprentissage (ou de la période d'apprentissage) s'exécute par alternance de périodes de formation dans la structure d'accueil et l'IEP (le calendrier d'apprentissage se calque sur les périodes dédiées à la formation académique et aux stages en Master).

Pendant ces deux types de périodes, toutes deux assimilées à des périodes de « travail » effectif, l'apprenti est rémunéré et demeure sous le lien de subordination juridique qui le lie à son employeur. Les apprentis bénéficient d'un double suivi pendant leur apprentissage, de la part du maître d'apprentissage et du tuteur universitaire.

Tableau des rémunérations brutes mensuelles pour un apprenti Année 2023

Situation	18-20 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	751,30€ (43%)	962,02€ (53%)	1 747,20€ (100%)
2 ^{ème} année	891,07€ (51%)	1 068,79€ (61%)	1 747,20€ (100%)
2 ^{ème} année	1 170,60€ (67%)	1 362,82€ (78%)	1 747,20€ (100%)

100 % du SMIC au 1^{er} mai 2023 = 1 747.20 €





Formation doctorale dans le cadre du dispositif CIFRE

Tout savoir sur le site de l'ANRT



Les collectivités locales peuvent accueillir en leur sein des étudiants préparant un doctorat dans le cadre du dispositif CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la REcherche) géré par l'ANRT (Association Nationale Recherche Technologie).

Des compétences adaptées à la complexité des sujets

Le niveau de formation des étudiants recrutés et l'encadrement universitaire fourni (Directeur de thèse appartenant à un laboratoire de recherche) constituent une ressource en ingénierie qui permet à la collectivité de bénéficier d'une ressource humaine et d'une expertise de haut niveau pour mener à bien des dossiers et projets complexes.

Ont ainsi été réalisés par des doctorants ces dernières années des travaux sur la conception de Pactes Financiers et Fiscaux ou encore la mise en œuvre de compétences particulières comme la définition de politiques ciblées (sport, culture, animation des centres-villes, etc.).

Ces projets sont définis par la structure accueillante, en collaboration avec le laboratoire de recherche, le directeur de thèse et le doctorant. Le sujet traité devenant le projet de thèse de ce dernier.

Le dispositif CIFRE repose donc sur quatre partenaires :

- 1. La structure accueillante** (la collectivité : mairie, EPCI, département, région) qui recrute en CDI ou CDD le doctorant.
- 2. Le laboratoire de recherche et le directeur de thèse** qui assurent l'encadrement scientifique du doctorant.
- 3. Le doctorant** qui satisfait au travail prévu en bénéficiant d'une double formation à la fois professionnelle et scientifique et par la même d'un double encadrement.
- 4. L'ANRT** qui assure la logistique contractuelle et fourni à la structure une subvention annuelle de 14 000€ non assujettie à la TVA.

Un temps de travail équilibré

Le doctorant consacre 100 % de son temps sur le projet défini réparti en **50 % au sein de la structure** (avancement du projet professionnel) et **50 % au sein de son laboratoire** (avancement du projet de thèse).

Ces pourcentages peuvent être répartis de cette manière tout au long de la thèse ou répartis différemment par accord préalable.



Salaire, frais et subvention :

Le salaire annuel brut d'embauche minimum en 2023 est fixé à **24 529,44€** auquel s'ajoutent des frais d'environnement de la recherche (à définir entre la structure et le laboratoire, **environ 5 000€**) desquels vient se déduire la **subvention annuelle octroyée par l'ANRT de 14 000€**.

Conditions d'octroi et d'éligibilité sur le site de l'ANRT



Modalités de formation et de délivrance du diplôme de docteur





LIPHA : Le laboratoire d'études politiques de l'IEP

Les thèmes de recherche

Le LIPHA entend investir l'articulation entre la santé et la société. Cette volonté s'est déjà concrétisée avec la création de l'École éthique de la Salpêtrière en collaboration avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) qui réunit des chercheurs et professionnels du soin travaillant dans le domaine des controverses éthiques. Le LIPHA se positionne également sur le thème "la Ville de demain" porté par la COMUE Université Paris-Est dans le cadre de l'I-site Future, en proposant un croisement de ses recherches déjà menées en politiques publiques, gouvernance urbaine et éthique de la santé.



Les membres

Le LIPHA accueille parmi ses membres à raison de leurs travaux ou de leurs compétences particulières du point de vue de la recherche :

- des enseignants-chercheurs ou assimilés, rattachés à un établissement supérieur d'enseignement et/ou de recherche ;
- des enseignants-associés appartenant à un organisme public ou privé ;
- des doctorants de l'école doctorale de l'Université Paris-Est, "Organisation, marchés, institutions" (OMI).

Ils appartiennent à différentes disciplines (science politique, philosophie, droit, gestion, économie, sociologie, sciences de l'éducation, histoire du droit) qui ont en commun l'étude du politique.

Etudes doctorales au LIPHA

Le LIPHA accueille une centaine de doctorants répartis entre plusieurs disciplines, la science politique, la philosophie pratique, les sciences de gestion, les sciences économiques, le droit et les sciences de l'éducation. Le laboratoire est membre de l'École doctorale Organisations, marchés, institutions (OMI, ED 530) d'Université Paris-Est.



**LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
D'ÉTUDE DU POLITIQUE HANNAH ARENDT**

Sous la co-tutelle de :
**UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL
UPEC - UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL**

Consulter
le site



Les événements du LIPHA

Les activités du LIPHA sont multiples. Elles peuvent prendre la forme de colloques, de séminaires ou de journées d'études. Un colloque est organisé chaque année autour de l'un des deux thèmes de recherche du LIPHA ou d'un thème transversal. Un séminaire transversal, composé de cinq à six séances, se déroule également chaque année. Des manifestations plus ponctuelles sont en outre organisées.





L'IEP accompagne les collectivités dans la conception de leurs projets

L'IEP de Fontainebleau-UPEC est organisé autour d'un pool d'enseignants-chercheurs. Ces derniers, dispensent des enseignements auprès des étudiants et effectuent des travaux de recherches dans des domaines variés (économie, sciences de gestion, science politique, droit, sociologie, histoire, etc.). Leur expertise peut ainsi s'avérer très utile pour les décideurs publics.

Des compétences adaptées à la complexité des sujets

Les enseignants-chercheurs de l'IEP sont donc en mesure d'accompagner les collectivités en réalisant des « prestations intellectuelles » (selon les termes juridiques régissant les appels d'offres) en matière de (re)définition des politiques publiques (analyse, diagnostics, évaluations, MOE [Maîtrise d'Œuvre], seuls ou en équipe pluri, voire transdisciplinaire de grande qualité.

Ces accompagnements à la redéfinition peuvent porter sur des aspects organisationnels des collectivités, des politiques sectorielles qu'elles soient financières, commerciales, redynamisation des centres-villes, promotion des territoires, sportives, culturelles, éducatives, urbaines...

Exemples de projets réalisés pour des collectivités :

- Construction d'un observatoire des pratiques sportives de la Ville de Lorient.
- Mission d'évaluation pour le Fonds Expérimentation Jeunesse. APSCO 4. « PREV VERSAILLES » en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Versailles.
- Étude monographique portant sur l'insertion par les activités sportives dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Mairie du 19^{ème} arrondissement de Paris.
- Elaboration du projet de construction de pistes BMX sur le territoire. Contrat avec la Fédération Française de Cyclisme.
- Redéfinition des politiques publiques de la ville de Noyal-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine).



Elaboration du projet de construction de pistes BMX

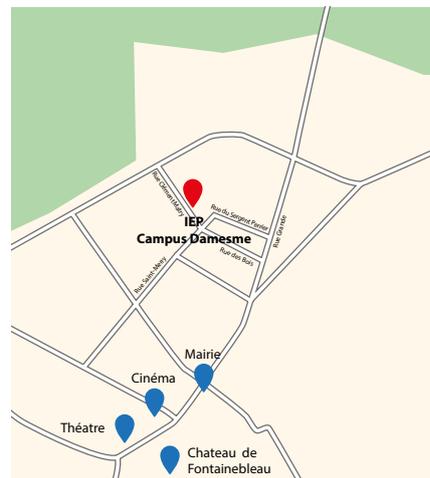
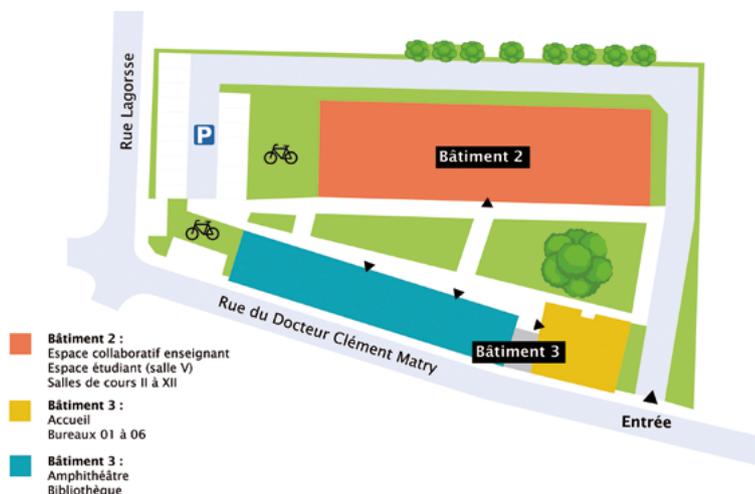


Redéfinition des politiques publiques de Noyal-sur-Vilaine

Pour rappel, les marchés de « prestations intellectuelles » de moins de 40 000 € HT sont attribués librement à un prestataire par les collectivités. Entre 40 000 et 215 000 € HT, cette attribution se fait dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.



Plan du campus et situation de l'IEP de Fontainebleau - UPEC



Venir à Fontainebleau



R

En train : Paris (Gare de Lyon) - Fontainebleau/Avon - Ligne R, 40 minutes.



En voiture : Paris - Fontainebleau - A6 Direction Lyon, 1 heure.



En bus : Depuis Melun, Ligne Seine-et-Marne Express, ligne 34

<https://iep-fontainebleau.u-pec.fr>



INSTITUT
D'ÉTUDES POLITIQUES
DE FONTAINEBLEAU

Institut d'études politiques de Fontainebleau - Université Paris-Est Créteil
10, rue du docteur Clément MATRY - 77300 Fontainebleau

Contacts :

Yves Palau, Directeur de l'IEP : yves.palau@u-pec.fr

Dominique Bodin, Responsable de formation : dominique.bodin@u-pec.fr

